



LA DIGITALISATION DE L'ORDRE DES MÉDECINS

La mutation numérique de l'Ordre est en marche

Grâce aux chantiers digitaux menés par l'institution, le Conseil national de l'Ordre des médecins a renforcé ses missions pour mieux gérer la crise sanitaire. Il développe par ailleurs de nouveaux services dématérialisés pour faciliter les démarches des médecins.

L'AVIS DE



D^r François Arnault, secrétaire général du Cnom
D^r Jean-Marcel Mourgues, vice-président du Cnom

« La mise en place, par la direction des systèmes d'information (DSI), de la visioconférence et des outils collaboratifs a permis de garantir la bonne gouvernance de l'institution dès le début de la crise sanitaire. Ce fut d'autant plus important que nous devions continuer d'instruire les affaires courantes, mais aussi gérer tous les dossiers spécifiques à la pandémie, pour laquelle le Cnom a été très sollicité. Nous avons dû répondre dans l'urgence à un état de sidération de la population et des médecins. Le défi a vraiment été relevé, grâce notamment à la digitalisation. Aujourd'hui, nous poursuivons cette démarche en prenant en compte les attentes et les retours du terrain, grâce

“ La digitalisation nous permet de garantir la continuité de tous nos services pendant cette crise sanitaire. »

à la mise en place des clubs utilisateurs. Ce retour du terrain est précieux car il nous permet de mieux orienter nos priorités stratégiques. Nous confrontons nos propres idées prospectives aux souhaits des médecins utilisateurs pour rester au plus proche de leurs besoins. Le numérique va continuer d'être très prégnant dans l'offre que l'institution apportera à l'ensemble de la communauté médicale. Nous sommes pour autant très attachés à ne pas déshumaniser l'institution et à conserver cette écoute et ce lien physique entre l'Ordre et les médecins. Enfin, la protection des données et la cybersécurité sont les clés de voûte de tous les projets que nous menons au niveau des systèmes d'information. »

VISIOCONFÉRENCE ET TRAVAIL COLLABORATIF

Selon Manuel Cuesta, directeur des systèmes d'information du Cnom, « la crise sanitaire a été un **puissant accélérateur sur la visioconférence, le collaboratif numérique et les outils de télétravail** ».

- Les différentes sessions de travail et les réunions de bureau ont ainsi pu se dérouler 100 % en distanciel, puis en adoptant un modèle hybride avec une partie des membres à distance.

- Un exemple marquant : la mise en place d'une « **hot-line coronavirus** » pour les conseils départementaux, où les élus se sont relayés par demi-journées pour répondre aux questions de leurs confrères. Une visioconférence hebdomadaire sur le sujet a ainsi réuni jusqu'à 50 participants, permettant de favoriser des liens avec de nombreux experts extérieurs.

UN ESPACE DIGITAL DÉDIÉ POUR CHAQUE MÉDECIN

Au-delà, le cœur de la stratégie digitale du Conseil national est la création sur son site d'un **espace spécifiquement dédié à chaque médecin**. Cet espace leur permettra de sécuriser et de conserver les données essentielles de leur dossier administratif aux différentes étapes de leur carrière.

- Sur monespace.medecin.fr, les médecins vont pouvoir retrouver tous les services de l'Ordre dématérialisés, tels que la **cotisation annuelle** et une **plateforme de petites annonces**.

- Ils auront la possibilité de préparer un **contrat de remplacement** selon un modèle standard et validé juridiquement, qui sera automatiquement déclaré à l'Ordre. Ce service sera accessible au niveau national, les médecins pouvant toujours se rendre dans leur conseil départemental pour effectuer l'ensemble de ces démarches.

- Autre nouveauté : le « **module entraide** », qui permettra de simplifier les démarches administratives des praticiens en difficulté qui font appel à l'aide du Cnom.

- D'ores et déjà, les docteurs juniors, qui accomplissent la phase 3 dite « de consolidation » de leur 3^e cycle d'études médicales, peuvent **s'enregistrer au RPPS** sur leur compte individuel préenseigné dans le portail ordinal. L'enregistrement au RPPS permet, rappelons-le, d'accéder à des services mis à disposition par l'Ordre des médecins et de recevoir une carte de professionnel de santé en formation (CPF) qui leur sera utile dans les démarches administratives effectuées dans le cadre de leur exercice professionnel.

- Alors que le monde de la santé fait l'objet d'attaques régulières, une attention particulière est accordée à la **cybersécurité**, avec un haut degré d'exigence. Des plateformes sécurisées seront mises à la disposition des médecins sur leur espace pour envoyer et recevoir des documents.

- Prochaine étape prévue fin 2022 : le **dépôt de la demande d'inscription à l'Ordre des médecins de façon numérique**. L'entretien confraternel et la prestation de serment lors de la séance du Conseil seront bien sûr conservés dans leur forme traditionnelle.

PROTÉGER LES DONNÉES PERSONNELLES

Suite à l'entrée en application du règlement général sur la protection des données (RGPD), le Cnom a désigné en 2019 un **délégué à la protection des données** (DPO, pour *Data Protection Officer*) auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). Comme toute entreprise ou tout organisme, le Cnom collecte de nombreuses données personnelles. Le DPO s'assure que ces données sont collectées et traitées conformément aux législations en vigueur en matière de protection des données personnelles. Le DPO intervient de manière transversale.

Il conseille et accompagne le Cnom dans ses projets et ses missions quotidiennes. Cela passe par la mise en place de bonnes pratiques de travail, par la sensibilisation du personnel et la publication de notes d'information. De plus, le DPO veille à ce que le Cnom se dote d'outils informatiques intégrant la protection des données dès la conception. Il accompagne également les conseils départementaux et régionaux dans leur propre mise en conformité.

Pour faciliter les échanges, une adresse de contact a été créée : dpo@cn.medecin.fr.

DES CLUBS UTILISATEURS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE TOUS

Le Cnom a mis en place des « **clubs d'utilisateurs** » pour proposer des services digitaux répondant aux besoins des médecins et des jeunes médecins en exercice.

Quelques chiffres 2021 :

- Pour la digitalisation de l'entraide : 3 réunions, 34 utilisateurs
- Pour la digitalisation des remplacements : 3 réunions, 56 utilisateurs
- Pour la refonte de l'espace médecin : 2 réunions et 22 utilisateurs
- Pour la refonte de l'espace annonces : 1 réunion, 11 utilisateurs

LA DÉMATÉRIALISATION EST LANCÉE!

Avec la direction des systèmes d'information, le Cnom a franchi un cap dans la dématérialisation des services ordinaires en lançant la plateforme monespace.medecin.fr, qui offre déjà de nombreux services. Cette dématérialisation est amenée

à se poursuivre dans les départements et les régions. La dématérialisation de l'ensemble des documents émis par le Cnom (courrier, documents administratifs...) est également en cours.

LES OUTILS D'INFORMATION EN LIGNE



Le site Internet de l'Ordre :
+ de 9,8 millions de pages vues.



10 newsletters
mensuelles diffusées
à plus de 100 000 médecins.



2 webzines
thématiques par an.



Le magazine

de l'Ordre des médecins est désormais dématérialisé. Seuls quelques numéros continuent d'être diffusés au format papier.



Le compte Twitter @ordre_medecins :
68 500 abonnés.

LA CONTRIBUTION DE LA DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION DU CNOM

Depuis deux ans, la direction des systèmes d'information (DSI) a pour mission de « transformer l'expérience numérique de l'Ordre », avec l'objectif d'atteindre un niveau d'excellence pour l'ensemble des services numériques et une amélioration constante de l'expérience apportée. Les outils numériques sont maintenant un atout de plus pour l'Ordre pour être au service des médecins. Les matériels et logiciels sont en évolution très rapide et l'Ordre doit pouvoir maintenir la qualité de plus de quarante applications pour gérer les données des médecins et des internes. Cette usine applicative utilise les toutes dernières technologies avec une organisation conforme aux principes d'agilité standard.

- Côté infrastructures, l'Ordre dispose d'une **surveillance 24 h/24** de ses éléments numériques critiques et vise une haute disponibilité des systèmes.
- L'équipe « **expérience utilisateurs** » est garante des événements numériques et de l'utilisation quotidienne des outils.
- Les **fonctions d'architecture et de sécurité** viennent compléter le dispositif pour s'assurer que toute l'organisation anticipe et prévoit à moyen terme les évolutions de la sphère numérique.

D' Ichtertz, secrétaire général adjoint du Cnom

50 personnes

travaillent au sein de la DSI
du Cnom.

La délégation générale aux données de santé et au numérique du Cnom

La délégation intervient sur les sujets liés à la e-santé et au numérique, à l'intelligence artificielle, aux données de santé et aux nouvelles technologies destinées à la santé.

SES PRINCIPALES MISSIONS

• Prospective et réflexion

La DGDSN est en veille sur les sujets de la e-santé et publie des rapports pour faciliter la compréhension de ces enjeux. Elle a contribué, avec la section Exercice professionnel, à la rédaction du rapport sur les mésusages de la télémédecine. Elle participe aujourd'hui, avec la section Éthique et déontologie, à la rédaction de l'article 13-1 du code de déontologie médicale.

• Défense des intérêts des médecins

La DGDSN représente le Cnom auprès des ministères, des agences et des organismes d'État concernés par la e-santé. La délégation participe notamment au comité de contrôle et de liaison Covid-19, à la délégation ministérielle au numérique en santé, à l'Agence du numérique en santé, au Health Data Hub, à la cellule éthique du numérique en santé.

SES MEMBRES

La délégation intervient sur les sujets liés à la e-santé et au numérique, à l'intelligence artificielle, aux données de santé et aux nouvelles technologies destinées à la santé.



P^R OUSTRIC

Délégué général aux données de santé et au numérique

VICE-PRÉSIDENTS



D^R GLAVIANO-CECCALDI



D^R MOURGUES



D^R MUNIER



P^R UZAN

PRÉSIDENTS DE SECTION



D^R BOYER



D^R NICODEME



D^R SIMON



D^R TRARIEUX

DÉLÉGUÉS GÉNÉRAUX



D^R MORALI



D^R RAULT



D^R ARNAULT



D^R MAURICE



D^R ICHTERTZ

SECRETARIAT GÉNÉRAL

CONSEILLERS NATIONAUX



D^R CANARELLI



D^R GORMAND



D^R JALLON



D^R THÉRON

L'Ordre mobilisé pour créer un espace européen des données de santé



Avec...

D^r Jean-François Rault,
délégué aux affaires européennes et internationales du Cnom.

Pass sanitaire, applications de traçage, vaccination... la pandémie de Covid-19 a mis en évidence le besoin urgent d'une coordination des données de santé à l'échelle européenne, selon des principes éthiques partagés et avec des exigences de confidentialité et de sécurité incontestables. L'Ordre participe à ces travaux.

Dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne, la France souhaite impulser la mise en place d'un **espace européen des données de santé**. Pour l'instant, il existe d'ores et déjà le projet européen TEHDAS (Towards a European Health Data Space) qui vise à développer des principes communs pour l'utilisation secondaire des données de santé. Le Conseil national de l'Ordre des médecins participe à ce projet.

- Le projet TEHDAS [implique des partenaires](#) de 21 États membres de l'UE et de quatre autres pays européens.
- Il est coordonné par le fonds d'innovation finlandais, Sitra.

- Il a débuté le 1^{er} février 2021 et se poursuivra jusqu'au 1^{er} août 2023.
- Il est financé par le [Programme Santé de l'Union européenne](#) et les pays européens concernés.
- Il concerne l'**utilisation secondaire** des données de santé, c'est-à-dire l'utilisation des données de santé à des fins autres que la raison principale pour laquelle elles ont été initialement collectées.
Par exemple : la recherche, la prise de décision, le développement et l'innovation, l'éducation.

POUR ALLER PLUS LOIN :

- [Plaquette de présentation du projet TEHDAS](#)

UNE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES DONNÉES SECONDAIRES DE SANTÉ

Dans quels buts devraient être réutilisées les données de santé ? Quelles utilisations doivent encadrer la réutilisation des données de santé ? Dans le cadre de cette consultation publique, les citoyens européens ont été invités à donner leur avis sur le futur espace européen des données de santé et notamment sur leur utilisation secondaire. Le [Comité permanent des médecins européens](#) (CPME) y a contribué au nom de l'Ordre des médecins et de tous les médecins européens.

POUR ALLER PLUS LOIN :

- <https://ourhealthydata.eu/fr>

CITOYENNETÉ, ÉTHIQUE, ET DONNÉES DE SANTÉ

Dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, le ministère des Solidarités et de la Santé a organisé une conférence européenne virtuelle sur le thème « Citoyenneté, éthique et données de santé », le 2 février dernier. Objectif : formaliser les valeurs qui conditionnent le développement du numérique en santé et poser les principes qui deviendront les piliers de la création du futur espace européen de données de santé. Elle vise également à inscrire la stratégie européenne du numérique en santé dans une démarche citoyenne et éthique.

EN SAVOIR PLUS SUR CETTE CONFÉRENCE

À VOS
AGENDAS !

Dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne, le Comité permanent des médecins européens (CPME) et l'Ordre des médecins organisent **le 6 avril** un événement sur la protection des données de santé. Il se déroulera au Conseil national de l'Ordre des médecins et sera ouvert au public. Plus de détails à venir sur le site de l'Ordre !

